



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Huiles

Question écrite n° 38055

Texte de la question

M Christian Pierret rappelle à M le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé de l'environnement, que dans sa réponse à la question n° 10141 du 13 octobre 1986, relative à la collecte des huiles usagées, il indique que : « le système de collecte actuel sera modifié à l'occasion de l'expiration des agréments en cours, afin de renforcer ses performances sur le plan du rendement et du coût ». Or il apparaît que les résultats de la collecte ont très sérieusement progressé (+ 20 p 100 en 1987). Les coûts de collecte s'améliorent également. Il lui demande pour quelles raisons le Gouvernement entend-il modifier le système de collecte actuel, qui s'avère performant, et en particulier, comment le Gouvernement croit-il pouvoir encore améliorer ce service de collecte dans les zones désertées ?

Données clés

Auteur : [M. Pierret Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38055

Rubrique : Récupération

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1237